

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 04584

Numéro SIREN : 527 921 035

Nom ou dénomination : AUDISSEY

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2021 sous le numéro de dépôt 65755

Certificat conforme à l'original
M. RIVOYE - Directeur Général

SAS AUDISSEY

Exercice clos le : 31 août 2020

BILAN ACTIF

En Euro

ACTIF	Valeurs au 31/08/20			Valeurs au 31/08/19
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	4 846	4 519	328	1 943
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	4 846	4 519	328	1 943
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	149 481		149 481	45 631
Autres créances (3)	14 092		14 092	2 497
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	30 213		30 213	30 168
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	188 552		188 552	156 433
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL (II)	382 338		382 338	234 729
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	387 185	4 519	382 666	236 672

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
25 NOV. 2021
DEPOT N° 6676

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

En Euro

PASSIF	Valeurs au 31/08/20	Valeurs au 31/08/19
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 10 000)	10 000	500
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	50	50
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	212 984	184 615
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	41 750	37 869
SITUATION NETTE	264 784	223 034
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	264 784	223 034
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	72 960	
Dettes fiscales et sociales	44 922	12 678
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		960
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	117 882	13 638
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	382 666	236 672
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	117 882	13 638
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

AUDISSEY
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 183 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
527 921 035 RCS Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 31 DECEMBRE 2020
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 AOUT 2020
RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 41 750 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- **Report à nouveau antérieur** : 212 984 euros

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice** : 41 750 euros.

Section 2 - Affectation

Au report à nouveau, soit 134 734 euros

Aux dividendes, soit 120 000 euros, soit 120 euros par action

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- Depuis le 1er Janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune); la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 120.000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

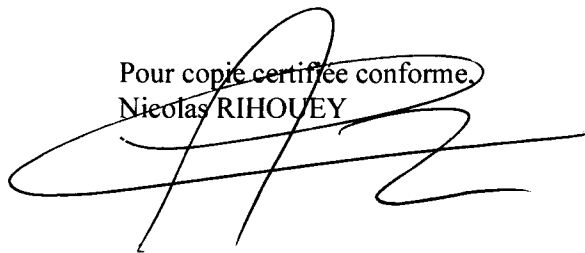
Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} janvier 2021.

Section 3 - Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Pour copie certifiée conforme,
Nicolas RIHOUEY

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'N. Rihouey', written over the typed name 'Nicolas RIHOUEY'.

AUDISSEY
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 183 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-Sur-Seine
527 921 035 RCS Nanterre

Greffe du Tribunal de Commerce de
NANTERRE
4 Rue Pablo Neruda
92200 NANTERRE

Madame, Monsieur le Greffier,

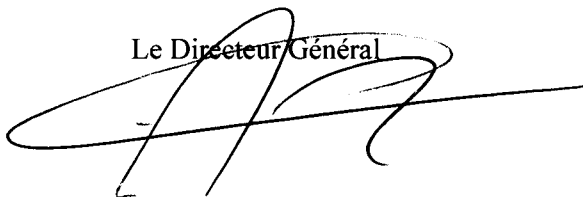
Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joints, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants en double exemplaire, savoir :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat) pour l'exercice clos le 31 août 2020 ;
- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée ;

Vous trouverez également un chèque de 45,20 euros, correspondant au montant des frais.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.